



## CONSEIL MUNICIPAL

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 27/09/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°3-mandats-speciaux

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque,

Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

#### **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur LUNARDI Daniel (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur LATASTE Bertrand (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame SADRES Valérie (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

## **I - Exposés des motifs**

L'Association des Maires de France organise chaque année le Congrès des Maires, à Paris. Pour 2022, il aura lieu du 22 au 24 novembre,

La présence d'élus à ce congrès permet d'échanger avec des collègues de régions différentes, de s'informer sur les innovations et les différentes pratiques de gestion communale, de participer à des ateliers ou conférences.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial pour se rendre à ce congrès pour les membres ci-dessous :

- Pascale LUGUET, Maire,
- Cyriaque ORDRONNEAU.

Par ailleurs, à l'occasion de l'événement Open source expérience qui se tiendra les 8 et 9 novembre prochains à Paris, aura lieu la cérémonie de remise des labels Territoire Numérique Libre 2022.

Madame Françoise LEBEAU représentera la commune en qualité d'adjointe au numérique.

La prise en charge des frais sera conforme à la délibération sur le remboursement des frais des élus.

## **II - Considérants et références juridiques**

VU l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 septembre 2021, sur le remboursement des frais aux élus,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

### **Décide à LA MAJORITE**

**ABSTENTION(S) :**

**CONTRE :** Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Monsieur GAMBART René mandataire de Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

**Ne participe(nt) pas au vote :** Madame LEBEAU Françoise

**DÉCIDER :** l'octroi d'un mandat spécial au déplacement au 104<sup>ème</sup> Congrès des Maires, du 22 au 24 novembre 2022, aux élus ci-dessus détaillés.

**DECIDER :** l'octroi d'un mandat spécial au déplacement à la cérémonie de remise des labels territoire numérique libre qui se déroulera les 8 et 9 novembre 2022 à Paris pour l'élu désigné ci-dessus.

**DÉCIDER :** la prise en charge des frais occasionnés conformément à la délibération du 27 septembre 2021. A titre exceptionnel, le paiement de l'hébergement et du transport pourra se faire directement auprès des fournisseurs.

Rapporteur : **Monsieur Jean-François JUDIT**

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Nicole PERTHUIS

Mme Pascale Luguët